

Échos du Conseil de Ville

Lors de sa séance du 6 décembre 2021, le Conseil de Ville:



A ACCEPTÉ:

- une résolution du Conseil de Ville relative au transfert dans le canton du Jura;
- l'arrêté relatif à la libération d'un crédit d'investissement de 541'000 francs relatif au remplacement d'un camion tonne-pompe du corps des sapeurs-pompiers (CRISM);
- l'arrêté relatif à la création d'un poste d'assistant·e de vente à 100 % aux Services industriels et de l'Energie;
- l'arrêté relatif à l'indexation des salaires pour le personnel et les autorités de Moutier pour l'année 2022;

- l'arrêté relatif à l'adoption du budget communal 2022;
- la motion du PSA demandant que la Ville de Moutier mette en place des activités faisant la promotion de l'égalité dans les classes prévôtoises.

A NOMMÉ:

- Sandrine Juillard en tant que membre de la Commission scolaire, en remplacement de Morgane Macabrey;
- le Bureau du Conseil de Ville pour l'année 2022, soit Danila Sauvain, Présidente, Philippe Challet, 1^{er} Vice-Président, Chantal Mérillat, 2^e Vice-Présidente, Pauline Weiss et Francis Pellaton, scrutateurs.

A PRIS CONNAISSANCE:

- du rapport du Conseil municipal relatif à la planification financière 2021-2026;
- de la réponse du Conseil municipal à l'interpellation du Rauraque relative au plan directeur des eaux de la Birse;
- de la réponse du Conseil municipal à l'interpellation urgente de Moutier à Venir relative au futur Hôpital régional du Jura;
- de la réponse du Conseil municipal à l'interpellation urgente du PCSI relative aux données communales et la cybersécurité.

Virginie Simonin
Adjointe au Chancelier

Un inventaire de 138 tâches à réaliser pour permettre un transfert harmonieux

La commune de Moutier carbure à plein régime pour réaliser le transfert de la ville dans le canton du Jura. Patrick Cerf a été nommé chef de projet pour ce dossier. Dans chaque parution de Moutier.ch, un point sera fait avec lui sur l'avancée des travaux.

De nombreuses questions se posent en lien avec le transfert de Moutier dans le canton du Jura. Et elles sont légitimes. Il faut savoir que transférer de façon harmonieuse une ville de 7 400 âmes dans un autre canton nécessite un immense travail préparatoire. Croyez-nous, ça s'agite en coulisses!

Sachant que l'objectif « zéro oubli » est clairement affiché, il s'est d'abord agi de répertorier l'ensemble des tâches à réaliser en vue du transfert. Ainsi, un inventaire de 138 tâches a été dressé. C'est lorsque la dernière d'entre elles aura été achevée qu'on pourra parler d'un transfert harmonieux. Ces tâches vont des contrôles

de l'hygiène des installations sportives à la cantonalisation des services sociaux en passant par la mise à jour des règlements communaux. La planification des tâches prioritaires a ensuite pu être validée par le Conseil municipal. Les réunions de travail avec les représentants des services de l'État jurassien se sont multipliées depuis lors. Le projet entre dans sa phase concrète!

Enfin, cette phase préparatoire ne saurait être complète sans qu'une réflexion ne soit menée au sujet des collaborations avec les communes de la « couronne ». Celles-ci ont reçu un questionnaire destiné à mesurer l'état des collaborations existantes.

Pour rappel, tant les autorités prévôtoises que jurassiennes ont toujours plaidé pour qu'un maximum de collaborations puissent être conservées.

Le chantier est titanesque mais grisant! Cela d'autant plus que les dossiers avancent et que tous les acteurs impliqués dans cette procédure font preuve de sérieux et d'enthousiasme. C'est un défi formidable à relever. La population de Moutier le mérite bien.

Patrick Cerf
Chef de projet « Transfert de Moutier dans le Jura »